



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement, logement, transports et mer : personnel

Question écrite n° 15532

Texte de la question

M Alain Jonemann attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la situation matérielle des architectes des bâtiments de France. Ces professionnels ont certes obtenu de transformer leur régime d'indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires en un régime de primes ; cependant leur montant reste très en dessous de ce qui avait été prévu par son prédécesseur au mois de novembre 1988. Ils revendiquent donc un niveau de primes comparable à celui dont bénéficient les autres cadres techniques de l'équipement. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - Les représentants syndicaux des architectes des bâtiments de France ont été reçus à plusieurs reprises au cabinet du ministre et une négociation fructueuse a pu s'engager sur les principales revendications concernant le régime indemnitaire et le montant de leurs primes d'une part, la mise à l'étude d'un nouveau statut d'autre part. Les architectes des Bâtiments de France réunis en assemblée générale le 6 juillet dernier ont arrêté le mouvement qu'ils avaient déclenché le 19 juin. L'instruction des permis de construire dans les espaces protégés n'a donc pas été compromise et les usagers ne devraient en subir aucune conséquence.

Données clés

Auteur : [M. Jonemann Alain](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15532

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3126